



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Quatorzième session
Utrecht, Pays-Bas, 20 – 24 avril 2020

La réunion se tiendra au Jaarbeurs Media Plaza, Utrecht, Pays-Bas

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/CF 20/14/1
2	Questions soumises au CCCF par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires	CX/CF 20/14/2
3	Questions émanant de la FAO et de l'OMS (y compris le JECFA)	CX/CF 20/14/3
4	Questions émanant d'autres organisations internationales	CX/CF 20/14/4
Contaminants industriels et environnementaux		
5	Projet de limites maximales pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant < 30 % de matière sèche totale de cacao sur base sèche (à l'étape 7)	CL 2019/81-CF CX/CF 20/14/5
	- Observations à l'étape 6	CX/CF 20/14/5-Add.1
6	Avant-projet de limites maximales pour le cadmium dans le chocolat et les produits à base de chocolat contenant ou déclarant ≤ 30 % à < 50 % de matière sèche totale de cacao sur base sèche et poudre de cacao (100 % de matière sèche totale de cacao) (à l'étape 4)	CL 2019/19-CF CX/CF 20/14/6
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 20/14/6-Add.1
7	Avant-projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium (à l'étape 4)	CL 2020/20-CF CX/CF 20/14/7
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 20/14/7-Add.1
8	Avant-projet de limites maximales pour le plomb dans des produits sélectionnés à inclure dans la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) (à l'étape 4)	CL 2020/21-CF CX/CF 20/14/8
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 20/14/8-Add.1
9	Avant-projet de révision du <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb</i> (CXC 56-2004) (à l'étape 4)	CL 2020/22-CF CX/CF 20/14/9
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 20/14/9-Add.1

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, seuls l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session.

[Page des réunions du site Internet](#) – [CCCF14](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
Toxines		
10	Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et produits à base de céréales y compris les aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge inclus (à l'étape 4)	CL 2020/23-CF CX/CF 20/14/10
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 20/14/10-Add.1
11	Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer y compris le plan d'échantillonnage associé (maintenu à l'étape 4)	REP18/CF, par. 115 Annexe VII
12	Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment, le paprika, le gingembre, le poivre et le curcuma et les plans d'échantillonnage associés (maintenu à l'étape 4)	REP18/CF, par. 119 Annexe VIII
Documents de travail		
13	Limites maximales pour le méthylmercure dans d'autres espèces de poisson	CX/CF 20/14/11
14	Limites maximales pour le HCN dans le manioc et les produits à base de manioc et Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines	CX/CF 20/14/12
15	Limites maximales pour le cadmium et le plomb dans le quinoa	CX/CF 20/14/13
16	Radioactivité dans les produits de consommation humaine et animale (y compris l'eau potable) dans des circonstances normales	CX/CF 20/14/14
Questions de nature générale		
17	Orientation générale sur l'analyse des données en vue de l'élaboration d'une limite maximale et d'une amélioration de la collecte des données	CX/CF 20/14/15
18	Approche qui permettrait d'identifier la nécessité de revoir des normes et textes apparentés CCCF existants	CX/CF 20/14/16
19	Plan de travail pour le CCCF	
19a)	Examen de combinaisons aliment de base clé – contaminant pour de futurs travaux du CCCF	CX/CF 20/14/17
19b)	Plan de projet pour l'évaluation de la mise en oeuvre de Codes d'usages du CCCF	CX/CF 20/14/18
20	Évaluations du JECFA	
20 a)	Liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA	REP19/CF, Appendix X CL 2020/24-CF
	Observations	CX/CF 20/14/19
20b)	Suivi des résultats des évaluations du JECFA	Se référer au CX/CF 20/14/3
21	Autres questions et travaux futurs	
22	Date et lieu de la prochaine session	
23	Adoption du rapport	

DOCUMENTS D'INFORMATION

Document d'information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (Cote Doc. CF/14 INF/1): une version mise à jour du document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines sera disponible durant la session.

NOTES D'INFORMATION

Point 5 de l'ordre du jour – Limites maximales pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant < 30 % de matière sèche totale de cacao sur base sèche lors de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) : Ce point de l'ordre du jour examinera la limite maximale de 0,3 mg/kg adoptée à l'étape 5 par la CAC, à sa quarante-deuxième session (2019). Le concept de proportionnalité entre les limites maximales pour les différentes catégories de chocolats doit être maintenu. Si de nouvelles informations supplémentaires fournies ne justifient pas un changement de cette limite maximale, à sa quatorzième session, le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), recommandera l'adoption de cette limite maximale de 0,3 mg/kg par la CAC, à sa quarante-troisième session (2020) (CL 2019/81-CF).

Points 11 et 12 de l'ordre du jour – Limites maximales maintenues à l'étape 4: Ces points de l'ordre du jour ne sont pas pour discussion selon la décision du CCCF, à sa douzième session, de maintenir ces limites maximales pour assurer la mise en oeuvre des codes d'usages respectifs afin de générer des données additionnelles à évaluer par le JECFA dans trois ans (REP18/CF, paragraphes 115 et 119). En examinant la décision sur la limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer durant l'examen critique, le Comité exécutif, à sa soixante-quinzième session, a recommandé au CCCF d'accélérer le processus afin de définir les limites maximales et de parachever le plan d'échantillonnage pour cette combinaison de contaminant et de produit (REP18/EXEC2-Rev.1, paragraphe 23).

Point 19 de l'ordre du jour – Évaluations du JECFA: Ce point de l'ordre du jour examinera la liste des contaminants à évaluer/réévaluer en priorité par le JECFA en fonction des réponses à la CL 2020/24-CF rassemblées dans le document CX/CF 20/14/17 et le suivi des résultats d'évaluations précédentes du JECFA ou des consultations pertinentes d'experts FAO/OMS, tel qu'indiqué dans le document CX/CF 20/14/3 (point 3 de l'ordre du jour).